



Camp de jour La Présentation

25 juin 2025 au 15 août 2025

Ariane Cusson
Responsable des animateurs et
Marie-Soleil Gaudreau
Coordonnatrice des loisirs

Pavillon des Loisirs : (450) 250-2491
Marie-Soleil Gaudreau : (450) 796-2317 poste 1805
Mis à jour 25 février 2025

UN PETIT MOT DE LA COORDONNATRICE

Bonjour à tous !

Il me fait plaisir d'être avec vous pour une huitième année à La Présentation et je tiens à vous informer que mon objectif pour le camp de jour 2025 demeure de vous offrir un camp de jour sécuritaire pour tous les enfants, en plus de faire vivre une expérience enrichissante grâce à de nouvelles découvertes. En espérant que les objectifs seront appréciés des enfants. Comme indiqué dans les derniers guides du parent, je vais vous présenter brièvement mon parcours professionnel concernant le domaine du camp de jour municipal. J'ai commencé mon expérience dans le domaine comme animatrice et par la suite comme coordonnatrice d'un camp de jour pendant mes études secondaires et collégiales. À la suite de l'obtention de mon baccalauréat en loisir, culture et tourisme, j'ai travaillé dans des villes et des municipalités rurales où il y avait un service de camp de jour, donc je serai à ma quatorzième année en tant que gestionnaire d'un camp de jour. En plus d'avoir une équipe dynamique, Ariane Cusson alias Étincelle, sera la responsable des animateurs pour une première année à temps plein. Elle travaille au camp de jour depuis 6 ans maintenant. Elle sera responsable d'encadrer les animateurs dans leur travail quotidien avec vos enfants et d'assurer un suivi avec vous en cas de besoin. La sécurité de vos enfants sera toujours la priorité du camp de jour et la mienne. Quant à mon rôle, je gérerai le côté administratif et financier du camp de jour. Je vous invite à communiquer directement avec Étincelle durant le camp de jour, mais je demeure toujours disponible pour répondre à vos questions.

L'équipe d'animation 2025 sera composée d'anciens et de nouveaux animateurs, accompagnateurs et aide-animateurs, donc vos enfants seront bien encadrés. De plus, nous avons encore une fois une technicienne en éducation spécialisée qui s'occupera des accompagnatrices tout au long de l'été.

Une brochette variée d'activités sera offerte à vos enfants.

En terminant, je vous souhaite de passer un bel été et en cas de besoin, je demeure disponible pour répondre à vos questions. Soyez assurés que toute l'équipe du camp de jour a à cœur la sécurité, le bien-être et le divertissement de vos enfants.

Marie-Soleil Gaudreau

450-796-2317 poste 1805

Ou loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

UN PETIT MOT DU RESPONSABLE DES ANIMATEURS

Bonjour à vous chers parents!

Je m'appelle Ariane Cusson et je me nomme sous le nom d'Étincelle depuis maintenant 5 ans au camp de jour. J'ai été aide-animatrice pendant 1 an, accompagnatrice pendant 1 an et animatrice pendant 3 ans. Pour ma 6^e année au camp, je deviens la nouvelle responsable des animateurs pour l'été 2025.

Mon rôle tout au long de l'été sera d'accompagner notre belle équipe d'animateurs ainsi que vos enfants afin de faire de l'été leur meilleur moment de l'année. Nous souhaitons être un milieu captivant, joyeux et sécuritaire pour vos enfants. Pour ce faire, notre équipe se prépare pendant de longues semaines afin d'arriver fin prête pour le grand jour.

Pour offrir un été agréable à vos enfants autant qu'à nos animateurs, nous sollicitons votre précieuse collaboration. Si vous avez des questionnements ou des inquiétudes, il me fera plaisir de discuter avec vous.

Au plaisir de vous voir cet été !

Ariane Cusson
Alias Étincelle

L'équipe d'animation sera composée des animateurs suivants :

Hawaï (4^e année au camp de jour)
Bretzel (4^e année au camp de jour)
Smiley (4^e année au camp de jour)
Mandarine (3^e année au camp de jour)
BigFoot (2^e année au camp de jour)
Pirouette (2^e année au camp de jour)
Lemon (1^{ere} année au camp de jour)

Les aides-animateurs seront :

Prunelle (2^e année au camp de jour)
Flash (2^e année au camp de jour)
Splash (2^e année au camp de jour)
Cactus (1^{ère} année au camp de jour)

La technicienne en éducation spécialisée : Matcha (1^{ère} année au camp de jour)

Les accompagnatrices seront :

Calypso (4^e année au camp de jour)
Tofu (4^e année au camp de jour)
Plume (4^e année au camp de jour)
Mangue (3^e année au camp de jour)
Latte (2^e année au camp de jour)
KitKat (2^e année au camp de jour)
Luciole (2^e année au camp de jour)
Clochette (2^e année au camp de jour)
Tournesol (2^e année au camp de jour)
Bommerang (1^{ère} année au camp de jour)

MISSION DU CAMP DE JOUR

Offrir à la clientèle de 5 à 12 ans une programmation variée se déroulant dans un environnement stimulant, sécuritaire et de qualité, le tout assuré par une équipe dynamique, professionnelle et qualifiée. Nous désirons spécifier que nous acceptons les enfants qui entreront à la maternelle 5 ans au mois de septembre prochain.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR ET DU SERVICE DE GARDE

Horaire quotidien	
Service de garde (bloc matin)	7h à 9h
Début du Camp de jour	9h
Rassemblement	9h à 9h15
Collation	10h à 10h15 (variable)
Dîner	12h à 13h
Collation	15h à 15h15 (variable)
Rassemblement et fin du camp de jour	15h45 à 16h
Service de garde (bloc soir)	16 h à 17h30



L'accueil des enfants se fait au pavillon des loisirs situé au 888 rue des loisirs La Présentation. Lorsque vous allez arriver sur place avec votre enfant, celui-ci pourra entrer déposer son sac et sa boîte à lunch dans le pavillon des loisirs à l'endroit qui lui est assigné et en ressortir pour commencer la journée de camp de jour. **AUCUN** parent ne peut entrer dans le pavillon des loisirs afin d'éviter un trop grand nombre de personnes en même temps à l'intérieur. Les enfants ont la possibilité de dîner au camp, de retourner dîner à la maison ou d'aller à la cantine. Pour les enfants qui retournent dîner à la maison ou qui mangent à la cantine, il est **OBLIGATOIRE** que les parents avisent le personnel du camp de jour.

SERVICE DE GARDE

Un service de garde, au coût de 35\$ par semaine est disponible pour l'été.

L'horaire du service de garde est le suivant : **Bloc du matin** : de 7h00 à 9h

Bloc du soir : de 16h à 17h30

Veillez prendre note que tout enfant arrivant au camp de jour avant 8h45 ou quittant après 16h15 sera considéré comme étant au service de garde. Votre enfant doit quitter le service de garde au plus tard à 17h30. Des frais de 5\$/15 minutes par enfant s'appliqueront s'il quitte après 17h30.

Le rôle de l'animateur responsable du service de garde est de surveiller les enfants et de s'assurer de leur sécurité. Pour ces raisons, **l'animateur ne planifie pas de jeux pour la période du service de garde.** Les enfants sont en période de jeux libres. Le code de vie du camp de jour ainsi que les conséquences qui s'y rattachent s'appliquent durant les périodes de service de garde.

COLLATION

Votre enfant doit apporter ses propres collations (une en avant-midi et une en après-midi). Aucun partage ne sera toléré en raison des allergies alimentaires. Les collations doivent être **exemptes de noix et d'arachides.** S'il y a d'autres aliments interdits, les informations vous seront communiquées en temps et lieu.

Cette année encore, des Mr Freeze seront disponibles sur **l'heure du dîner et à la collation de l'après-midi seulement moyennant quelques sous.** Une limite d'un Mr Freeze complet par enfant par jour est fixée afin de permettre à tous les enfants d'en avoir. Nous vous demandons de mettre l'argent de votre enfant dans un petit porte-monnaie, un sac en plastique de type « ziploc » ou un contenant en plastique identifié à son nom afin d'éviter toute perte d'argent. Si votre enfant est trop jeune, prévoir lui donner des sous quotidiennement et les ranger dans sa boîte à lunch. Il se peut à l'occasion qu'il n'y ait pas de vente de Mr Freeze. Si le personnel du camp de jour doit régulièrement ramasser les papiers de Mr Freeze au sol, la vente de Mr Freeze sera suspendue pour une durée qui sera mentionnée aux enfants. Avisez, s'il vous plaît, vos enfants de jeter leurs déchets dans les poubelles et non au sol ! **En cas de canicule, des Mr Freeze gratuits seront offerts à tous les enfants présents.**

DÎNER

L'heure du dîner est de 12 h à 13 h. Si votre enfant dîne au camp de jour tous les midis et qu'exceptionnellement, il doit s'absenter pour un midi, veuillez aviser un membre du personnel présent le matin même. Sans cet avis, votre enfant ne pourra quitter le camp de jour. Si votre enfant a votre autorisation pour quitter tous les midis, vous devrez aussi aviser le personnel du camp lors de l'inscription ou en début de camp de jour. Nous demandons à tous les enfants

d'avoir, dans leur boîte à lunch, **une glace** afin que leur lunch reste frais. Veuillez noter que nous disposons de four à micro-ondes pour réchauffer les repas des enfants.

****Les animateurs n'accompagnent pas systématiquement les enfants à la cantine. Dépendamment du personnel disponible, il se peut que vos enfants doivent y aller seuls. Pour que votre enfant ait le droit d'y aller, veuillez aviser le personnel du camp de jour, le matin même ou la veille. Sans votre confirmation, nous ne laisserons pas vos enfants partir. Veuillez noter que le camp de jour n'est pas responsable de l'argent que vous remettez à vos enfants pour le dîner à la cantine. La responsable des animateurs fera préparer la commande à l'avance. Si aucun animateur n'est disponible pour accompagner les enfants à la cantine, la responsable des animateurs s'assurera qu'ils reviennent sitôt leur repas payé. Nous voyons la cantine du terrain des loisirs et les enfants passent par le terrain de baseball pour s'y rendre.**

DÉPART DU CAMP DE JOUR

Le lieu de départ est le même que le lieu d'arrivée afin d'être à proximité des effets personnels de chaque enfant. Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour seul, à moins que son parent ait avisé un membre du personnel. Une question est intégrée à ce sujet dans le formulaire d'inscription.

Les personnes autorisées à venir chercher vos enfants sont, **vous-même, ainsi que les personnes que vous indiquerez dans le formulaire d'inscription de vos enfants.** Sans cette autorisation ou un autre avis de votre part, nous ne pourrions pas laisser partir votre enfant. Il en va de sa sécurité. En cas de doute, le personnel du camp de jour tentera de vous joindre. Dans l'impossibilité de vous joindre, vos enfants demeureront au camp de jour jusqu'à ce que l'on puisse vous joindre.

HORAIRE DES BRIGADIERS

Nous avons un brigadier situé au coin de la rue Principale et de la rue de l'Église ainsi qu'un deuxième brigadier situé au bout de la rue Lépine qui rejoint le trottoir devant le CPE. Nos deux brigadiers sont présents pour faire traverser les enfants de 8h45 jusqu'à 9h ainsi que de 16h jusqu'à 16h15 le soir. Afin de profiter du service de brigadier, vous devez nous autoriser dans le formulaire d'inscription à laisser partir votre enfant du camp de jour par le service de brigadier sans quoi, votre enfant demeurera au service de garde du camp de jour.

CHANDAIL DE CAMP DE JOUR

Le chandail du camp de jour sera remis aux enfants durant leurs premiers jours du camp, étant donné qu'il est **obligatoire lors des sorties** afin de faciliter l'encadrement des enfants. Si vous inscrivez vos enfants. Le coût du chandail est de 10\$ et il peut être conservé plus d'une année si le chandail est encore de la bonne grandeur. Si votre enfant oublie son chandail le matin de la sortie, il est de votre responsabilité d'aller le chercher avant le départ sinon vos enfants ne pourront pas participer à la sortie et **vous ne serez pas remboursé.**

TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps, les espadrilles ou sandales fermées sont obligatoires. Par sécurité, si votre enfant n'est pas chaussé de façon adéquate pour faire des activités sportives, il en sera exclu afin d'éviter les foulures et autres blessures. De plus, une tenue sportive doit être portée en tout temps. Les bijoux tels que bracelet et collier sont interdits ainsi que les camisoles à bretelles spaghetti et les chandails bedaine. Il est fortement conseillé que vos enfants aient, en tout temps, une casquette ou un chapeau.

CRÈME SOLAIRE

Il est très important de protéger vos enfants des coups de soleil en utilisant de la crème solaire. Afin d'éviter tout malentendu, il est de votre responsabilité d'appliquer de la crème solaire à vos enfants avant leur arrivée au camp de jour le matin. Quant à eux, les animateurs s'assureront que tous les enfants de leur groupe s'appliquent à nouveau de la crème solaire avant le dîner et après les périodes où les enfants jouent dans l'eau. Lors des journées fortement ensoleillées, la crème solaire sera appliquée plus régulièrement.

BOUTEILLE D'EAU

Il est très important que vos enfants aient en leur possession une bouteille d'eau à tous les jours, surtout lors des journées de sorties et des journées très chaudes. Il y a un abreuvoir à l'extérieur, mais nous préférons que les enfants aient leur propre bouteille bien identifiée à leur nom. Il sera possible de remplir la bouteille d'eau en cours de journée.

SAC À DOS ET OBJETS PERSONNELS

Tous les jours, vos enfants doivent avoir, leur boîte à lunch avec un lunch froid ou chaud, leur maillot de bain, leur serviette de plage, leur crème solaire (résistante à l'eau), une bouteille d'eau et des vêtements de rechange, surtout pour les plus jeunes. Lors des journées de sorties à l'extérieur du camp, seulement les lunchs froids seront permis.



Veillez identifier tous les objets appartenant à votre enfant : boîte à lunch, sac à dos, maillot de bain, crème solaire, chandail du camp de jour, bouteille d'eau, vêtements de rechange, etc. De plus, les objets perdus seront installés sur le support à vêtement à droite de l'entrée du camp de jour. Vous et vos enfants êtes responsables de vérifier régulièrement s'il y a des objets ou des vêtements lui appartenant sur le support à objets perdus. Lors du spectacle de fin de camp de jour, vous aurez aussi la possibilité de récupérer des objets perdus, mais après cette date, tous les objets et vêtements restants seront donnés à une œuvre de charité. Au besoin, vous pouvez demander au personnel du camp de jour de vous aider à retrouver un objet perdu.

****Il est interdit aux enfants d'apporter dans leur sac à dos des jouets, des cartes de collections et des objets personnels autres que ceux mentionnés au début du présent bloc, afin d'éviter les bris, perte ou vol. Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus. Si vos enfants contreviennent à cette règle, l'objet ou le jouet sera confisqué par le personnel du camp de jour et vous sera remis en main propre lorsque vous viendrez chercher vos enfants. ****

SORTIES

Lors d'une journée de sortie, votre enfant doit arriver **15 minutes avant l'heure de départ** prévue. **Nous n'attendons pas les retardataires.** C'est pourquoi il est très important de vérifier l'heure de départ pour chacune des sorties, car elle peut varier d'une activité à l'autre. Veuillez aussi noter que l'enfant devra apporter un lunch froid pour faciliter l'heure du dîner. **L'argent pour s'acheter un dîner ou des surprises sur les lieux ne sera pas permis.** Toutes les informations nécessaires pour chacune des sorties vous sera transmis par courriel à l'aide du Présent'Action. Les sorties doivent être réservées et payées au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite. **Le coût des sorties est non-remboursable,** à moins que ce soit le camp de jour qui annule la sortie. **Le port du chandail du camp de jour est obligatoire pour les sorties. Sans leur chandail, vos enfants ne participeront pas et vous ne serez pas remboursés.**

****Une journée de service garde est incluse dans l'inscription à la semaine lors des journées de sortie.**

Activités	Dates	Prix	Date limite pour s'inscrire
Camping Domaine du Rêve	2 juillet	20 \$	Lors de l'inscription
Animagerie (au camp de jour)	9 juillet	25\$	Lors de l'inscription
Laser Force	16 juillet	35\$	Lors de l'inscription
Récréofun	23 juillet	30\$	Lors de l'inscription
Exposition agricole de St-Hyacinthe	30 juillet	20\$	Lors de l'inscription
Club récréation (au camp de jour)	6 août	23\$	Lors de l'inscription
Party fin de camp	15 août	10\$	Lors de l'inscription

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET DE PAIEMENTS

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme Qidigo : <https://www.qidigo.com/u/Municipalite-La-Presentation/activities/session> Le nombre de place peut être limité selon l'achalandage des inscriptions et la municipalité priorisera les inscriptions des résidents avant celle des non-résidents.

Vous devez réserver la place de vos enfants pour les sorties au moment de l'inscription. Il est possible de payer l'inscription et les sorties en 2 versements, le premier versement lors de l'inscription en mai et le 2e versement pour le 25 juin. Le paiement en 2 versements est

accessible seulement pour les paiements **par chèque ou en argent comptant**. Après la date limite d'inscription, il ne sera pas possible de participer aux sorties et les enfants devront rester à la maison. L'inscription de votre enfant sera officialisée sur réception des formulaires dûment remplis, accompagnés du ou des paiements.

Des frais supplémentaires de 10\$ par enfant seront facturés pour les inscriptions faites après le 23 mai.

Les frais d'inscriptions sont remboursables jusqu'au 20 juin 2025. Il y aura cependant des frais administratifs de 40\$ qui seront déduits. Après le 20 juin 2025, aucun remboursement pour les frais d'inscriptions.

APRÈS-MIDI VÉLO

Encore cette année, à des moments bien précis dans l'été, vous serez avisés à l'avance, il y aura des après-midi vélo qui seront organisés. Pour ce faire, vos enfants devront avoir leur vélo et leur **casque de vélo OBLIGATOIRE** pour prendre part à cette activité. Le fonctionnement est simple, au retour du dîner, les animateurs et leurs groupes quittent le camp de jour pour faire une balade qui peut varier entre 20 minutes et 2 heures selon les groupes. Les groupes de maternelle et les groupes de 1^{ère} année font du vélo dans le développement Audette, les groupes de 2^e et 3^e année pédalent sur la piste cyclable jusqu'au bout de la rue Lasnier et les plus vieux peuvent se rendre jusqu'à la crèmerie à St-Thomas. Pour ces derniers, une escorte en voiture les suit tout le long du trajet et ils sont accompagnés par deux membres du personnel du camp de jour. Rendus à la crèmerie, les jeunes ont la possibilité, si vous leur fournissez de l'argent, de s'acheter une crème glacée. Pour les groupes qui restent dans le domaine Audette et ceux qui vont sur la piste cyclable, il y a deux ou trois animateurs avec chaque groupe, afin d'assurer la sécurité de tout le monde. S'il vous est impossible d'apporter le vélo de vos enfants au camp de jour ou si vous ne voulez pas qu'ils participent à l'activité, il y a du personnel qui demeure au camp de jour avec eux. À la fin de la balade en vélo, tout le monde a droit à un cornet de crème glacée. Si la météo ne le permet pas, l'activité sera reportée et vous en serez avisés.

COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

En cas de problème, de situation particulière impliquant le personnel du camp de jour ou un autre enfant, si vous avez des commentaires négatifs ou positifs ou pour toutes questions dont vous n'êtes pas à l'aise de discuter avec le responsable des animateurs, vous pourrez m'en faire part directement. Je ne suis pas toujours présente au bureau, alors si vous n'avez pas de retour d'appel immédiatement, ce n'est pas parce que je vous ai oublié, c'est simplement que je ne suis pas présente au bureau. Dès mon retour, je vous contacterai. Vous pouvez me joindre par courriel ou par téléphone.

QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Assurez-vous de faire connaître tous les besoins et allergies de vos enfants au personnel du camp de jour afin qu'ils soient en mesure d'assurer leur sécurité adéquatement. À cet effet, le questionnaire médical doit OBLIGATOIREMENT être rempli en totalité. Si vous dissimulez des informations au personnel du camp de jour, vous mettez en péril la sécurité de vos enfants.

ÉPIDÉMIES ET LA COVID-19

Si vous constatez que votre enfant a contracté une maladie contagieuse (ex. : varicelle, poux...) ou que vous n'êtes pas certains, il est de votre devoir d'avertir le responsable des animateurs dans les plus brefs délais, afin que les mesures nécessaires soient prises. L'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et qu'il ne soit plus contagieux. Un papier du médecin pourrait être demandé en cas de doute sur la contagion d'une maladie.

Si vos enfants sont infectés par des poux, nous vous demanderons de garder vos enfants à la maison jusqu'à la fin et la réussite du traitement, afin d'éviter la propagation rapide des poux. Le nom de l'enfant infecté ne sera pas divulgué aux autres enfants, afin de limiter les commentaires désobligeants. Cependant, le personnel du camp de jour sera mis au courant et une lettre sera envoyée à tous les parents du camp de jour, afin de leur permettre de vérifier la tête de leur enfant.

En cas de doute concernant la contagion d'une maladie, le personnel du camp de jour fera des vérifications auprès des infirmiers et infirmières du CLSC. Par la suite, ils seront en mesure de mettre en place une procédure adaptée et vous serez informés dans les meilleurs délais.

MÉDICAMENTS

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents d'avoir une prescription du médecin ou d'avoir le détail de la dose à administrer sur la bouteille originale de l'enfant afin que nous puissions administrer un médicament. Nous préférons que vous administrer le médicament le matin avant son arrivée au camp de jour et s'il a besoin d'une autre dose dans la journée et que vous pouvez venir lui donner sur l'heure du midi ou à un autre moment nous apprécierions. Dans l'éventualité où nous devons administrer le médicament de votre enfant, nous aurons besoin d'une signature de votre part qui autorise le personnel à donner le médicament à votre enfant. Si votre enfant est malade, le meilleur remède est souvent le repos, à la maison. Même si votre enfant est capable de prendre son médicament seul, assurez-vous que la période de contagion soit passée et que votre enfant soit apte à suivre les activités du camp de jour.

L'AUTO-INJECTEUR D'ÉPINÉPHRINE (EPIPEN)

Si un enfant a besoin d'un auto-injecteur d'épinéphrine, il est de votre devoir d'aviser le personnel du camp de jour. Vous aurez le choix en ce qui concerne l'entreposage de l'auto-

injecteur : si vous jugez que l'enfant est apte à le conserver sur lui, veuillez-nous en tenir informés. Dans le cas contraire, nous entreposerons l'auto-injecteur dans un endroit opportun et facilement accessible, pourvu qu'il soit bien identifié à son nom. Lors des sorties, si l'enfant ne transporte pas son auto-injecteur sur lui, c'est son animateur responsable qui l'aura, en tout temps, en sa possession. Il sera entreposé selon les bonnes pratiques.

DONS

Si vous avez du matériel utile pour le bricolage, tel que rouleau en carton vide, retailles de tissu, boutons, etc, ce sera un plaisir pour nous de les utiliser pour réaliser de magnifiques œuvres d'art. Merci grandement de votre générosité !

CODE DE VIE

Nous vous présentons les règles du code de vie que tous les parents doivent avoir pris connaissance et avoir signé lors de l'inscription de son enfant. Nous avons des échelles d'avertissements lorsque le code de vie n'est pas respecté afin de nous assurer d'offrir un camp de jour sécuritaire et qui se déroule dans un climat agréable et propice aux activités de loisirs. Si votre enfant ne respecte pas les règlements du code de vie, vous devrez signer le document d'avertissement afin de prendre connaissance du manquement survenu au camp de jour.

- ✓ Je n'hésite pas à informer un responsable lorsque je rencontre une difficulté ou un conflit, peu importe qu'il soit mon animateur ou non.
- ✓ Je m'habille avec une tenue sportive: espadrilles ou sandales fermées, pas de bijoux, pas de camisoles à bretelles spaghetti et pas de chandail bédaine.
- ✓ Je porte mon chandail du camp de jour lors des sorties hebdomadaires.
- ✓ Je prévois une veste ou un manteau lors des journées plus fraîches ou des jours de pluie.
- ✓ J'ai une casquette ou un chapeau pour me protéger du soleil.
- ✓ J'applique la crème solaire le matin avant mon arrivée au camp et par la suite, au signal des animateurs.
- ✓ J'ai une bouteille d'eau, en ma possession, tous les jours.
- ✓ Tous mes objets personnels doivent être identifiés et ne pas traîner. Je suis responsable de récupérer mes effets personnels qui pourraient se retrouver dans les objets perdus.
- ✓ J'ai un langage respectueux envers le personnel du camp de jour et mes camarades : j'évite les injures et les paroles blessantes.
- ✓ J'évite toute forme de violence. Aucune bagarre ne sera tolérée.

- ✓ Je garde le silence lorsqu'on me le demande et je participe avec les autres lors des activités et jeux.
- ✓ J'adopte une attitude positive, je garde le sourire, je suis honnête, j'accepte de perdre et je félicite mes compagnons qui ont gagné.
- ✓ Je respecte l'espace personnel des autres. Il est possible que mon ami n'ait pas envie de jouer avec moi ou au même jeu que moi.
- ✓ J'ai une conduite sécuritaire en tout temps, y compris lors des sorties.
- ✓ En tout temps, je reste avec mon groupe et j'écoute et respecte les consignes de mon animateur.
- ✓ Je demande la permission à un animateur, en tout temps, si je dois aller aux toilettes en dehors des périodes prévues à cet effet.
- ✓ J'attends l'accord d'un responsable avant de quitter le site du camp de jour.
- ✓ Si je dois quitter avant la fin des activités, mes parents doivent aviser le personnel du camp de jour.
- ✓ Je ramasse mes déchets en les déposant dans les bacs appropriés.
- ✓ Je prends soin du matériel qui m'est prêté, du pavillon et du terrain des loisirs en évitant le vandalisme, le vol et le bris volontaire.
- ✓ Lors du dîner, je reste assis à ma place, jusqu'au signal des animateurs.
- ✓ Je respecte la planification des animateurs, même si elle ne me satisfait pas.
- ✓ Je respecte et applique les conséquences qui me seront données en cas de manquement de ma part.
- ✓ Je m'engage à aviser un responsable lorsque je suis témoin de gestes inappropriés ou dangereux. Ne rien dire est inacceptable.

Le personnel du camp de jour de La Présentation s'engage à respecter les droits des enfants.

- Droit de jouer dans un environnement sécuritaire et sans violence.
- Droit de recevoir l'appui du personnel en cas de conflit ou de difficulté.
- Droit d'être écouté et respecté même si mon opinion est différente des autres, et ce dans la confidentialité.

- Droit au bénéfice du doute en cas de conflit et sans la présence de témoins.
- Droit à des activités et sorties adaptées à mon âge et à mes besoins.
- Droit d'être protégé advenant le cas où je dénonce un camarade ou un employé du camp de jour, ayant commis un geste inapproprié.
- Droit à l'égalité et à la transparence dans les interventions faites par le personnel du camp de jour.

En cas de problème, ou de divergence d'opinions concernant une intervention faite par le personnel du camp de jour, il est du devoir du parent d'en informer la responsable des animateurs et la coordonnatrice du camp de jour. La coordonnatrice du camp de jour ne peut pas agir, si elle n'est pas mise au courant des faits.